

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Arrêté du 12 août 2011 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour (rectificatif)

NOR : DEVK112281Z

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Rectificatif au *Bulletin officiel* n° 16 du 10 septembre 2011, page 3, annexe, tableau A, colonne « Libellé service » :

4^e ligne, au lieu de : « DDT Loire », lire : « DDT Haute-Loire » ;
28^e ligne, au lieu de : « DDTM Calvados », lire : « DDTM Manche ».